



Grenoble le 22 octobre 2016

Conseil Local de la CSI europole
<http://fcpecsieuropole.weebly.com/>
fcpe.europole@gmail.com

Courrier à

- Jean-Pierre Barbier, président du conseil départemental de l'Isère
- Mme Michaud, conseil départemental Commission des collèges, de la jeunesse et des sports

Copie à :

- Mme Kirat et Mr Christian Coigné, représentants du conseil départemental au CA de la CSI Europole
- Mme Tison, proviseur de la CSI europole
- Mme Dominique FIS, Directrice Académique des Services de L'Education Nationale
- Conseil départemental de la FCPE

Objet : Convention de mise à disposition des tablettes numériques

Madame, Monsieur,

Lors du dernier Conseil d'administration du Collège du 4 octobre 2016, il nous a été présenté le plan numérique pour les classes de 5ème. Celui-ci est rappelé ci-après :

L'établissement s'est porté candidat dans le cadre du projet "collèges numérique et innovation pédagogique". Il s'agit d'un plan financé conjointement par l'Etat et le Conseil départemental pour développer les usages du numérique à l'École.

Le collège sera doté de tablettes (Apple iPad Air 2, 16 Go) pour chacun des collégiens de cinquième. Les professeurs seront eux aussi équipés et spécialement formés.

La mise à disposition aura lieu après la signature de la convention de mise à disposition des enseignants.

Une couverture wifi des espaces pédagogiques a été installée et va être activée sous peu pour pouvoir utiliser les tablettes. Les bornes sont conformes aux prescriptions sanitaires validées par le Ministère et garantissent traçabilité et filtrage des contenus. La connexion au wifi en établissement va se faire par les identifiants Harp. L'authentification sur la tablette se fera pour les élèves par les identifiants des téléservices et pour les enseignants par les codes arena.

La distribution pour les élèves est normalement prévue pour après les vacances de la Toussaint. Chaque élève avec sa famille doit avoir signé et retourné la convention. En cas de refus de la part des familles de signer la convention :

- Pas de tablette mise à disposition de l'élève
- L'élève suivra les séquences pédagogiques en binôme

Une signature de la convention en cours d'année reste possible.

Le Département n'assure pas les tablettes mises à disposition des élèves et des enseignants (responsabilisation attendue des bénéficiaires).

Le Département n'impose pas aux utilisateurs de souscrire une assurance. La souscription d'une assurance spécifique ou d'une option au contrat d'assurance scolaire est laissée à la discrétion des familles / des enseignants bénéficiaires.

Un certain nombre d'applications seront installées par défaut sur les tablettes mais les enseignants pourront choisir d'en installer d'autres.

Ce projet soulève un certain nombre de questions et demandes :

1. La convention soumise à la signature des parents :

Vous vous êtes engagé à nous faire parvenir le projet de convention qui sera soumis à la signature des parents, pour avis avant diffusion. A ce jour, nous n'avons pas de nouvelles, alors que le déploiement de ce nouvel outil est annoncé par l'établissement pour le mois de novembre prochain. Il est absolument nécessaire que les parents en aient connaissance suffisamment de temps à l'avance et qu'on leur signifie clairement quelles sont les possibilités et conséquences, ou non, d'un refus de la tablette de leur part.

2. La responsabilité en cas de dégradations ou de pertes des tablettes :

Dans le programme d'action 2016/2017 présenté au CA, il est noté que le Département n'assurera pas les tablettes et que les parents devront s'engager dans la convention à rembourser la tablette et qu'il leur est possible de souscrire une éventuelle assurance mais qu'en cas de refus de signer la convention, les élèves ne se verront pas attribuer de tablette. Cela pose plusieurs questions :

- l'équité d'accès à ce nouvel outil pédagogique pour tous les élèves du collège dans chaque classe mais aussi pour toutes les classes du collège
- les conditions d'utilisation si un nombre important d'élèves n'ont pas de tablette (l'utilisation en binôme ne sera pas possible)
- le report sur les parents de la responsabilité d'un équipement pédagogique dont ils ne sont pas propriétaires et qui sera utilisé principalement pendant le temps scolaire

3. Le report sur les familles des conditions d'utilisation des tablettes :

- L'obligation pour l'élève d'arriver chaque matin au collège avec une tablette chargée
- L'utilisation de la tablette au domicile familial peut engendrer des conflits au sein de la famille, surtout si les parents souhaitent minimiser le temps passé devant les écrans par leurs enfants et ne souhaitent pas leur donner un accès illimité à internet.
- Nous tenons à rappeler que la scolarité des enfants se veut gratuite et fondée sur des principes d'égalité. Les enseignements doivent être accessibles à tous sans discrimination de moyen. Nous nous interrogeons fortement sur la capacité des familles les plus démunies à subvenir à la charge supplémentaire que représente un abonnement internet si l'élève en a besoin pour étudier à son domicile.

4. La concertation :

Aucune information ni concertation au niveau des procédures et la charte d'utilisation par les élèves dans et hors du collège n'a été effectuée auprès des représentants de parents d'élèves.

Nous tenons à vous préciser que nous ne sommes pas, à priori, contre l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques au collège mais il nous semble cependant nécessaire, avant de pouvoir communiquer notre position à tous les parents concernés notamment en ce qui concerne la signature ou non de la convention qui sera proposée aux parents, de trouver des solutions aux questions que nous soulevons et qui en l'état ne sont pas acceptables.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour en débattre et attendons un retour de votre part sur l'ensemble des points que nous vous soumettons.

Dans l'attente de vos assurances, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le conseil local CSI europole

Laure-Emmanuelle Hudry
Présidente du conseil local FCPE CSI europole